



Monsieur Edouard PHILIPPE

Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Réf. Réf. JT/HW/JPL/SJ/CB/PD

Objet : Papeterie UPM Chapelle Darblay de Grand Couronne - lettre ouverte à Monsieur le Premier ministre.

Sotheville-lès-Rouen, le 12/05/2020

Monsieur le Premier ministre,

Vous connaissez la situation de la papeterie UPM Chapelle Darblay de Grand Couronne dont le propriétaire finlandais UPM, a annoncé vouloir céder le site en septembre dernier.

Au vu du passif de ce groupe qui n'a pas hésité, en 2017, à saboter l'ensemble des machines de la papeterie de Docelles (département des Vosges) qu'il avait fermé 2 ans auparavant, pour empêcher toute relance d'activité par un éventuel concurrent, il n'est pas surprenant qu'UPM France ait déclaré ne pas avoir reçu d'offre de reprise « crédible » de son site de Grand Couronne.

Cette usine moderne a déjà fait l'objet d'un PSE en 2015 suite à l'arrêt de la machine 3, toujours conservée sur le site grâce à l'intervention des salariés et de leur organisation syndicale.

Si rien n'est entrepris d'ici au 15 juin, c'est 230 suppressions d'emplois directs qui seront prononcées ainsi qu'un véritable gâchis industriel incompréhensible au regard des nombreux atouts présentés par cet établissement.

Unique en France, UPM Chapelle Darblay produit du papier journal recyclé à 100% à partir de la collecte des papiers usagés sur l'ensemble de la vallée de la Seine et au-delà. 30% de sa production est destinée au marché français laquelle représente 50% de la consommation française de papier journal. Le reste de la production est destiné au marché européen participant ainsi positivement à la balance commerciale de notre pays.

L'usine est idéalement située en bord de Seine ce qui permet son approvisionnement par voie fluviale et dispose d'une chaudière biomasse alimentant l'usine et dont le surplus de production d'électricité est revendu dans le cadre d'un dispositif d'obligation de rachat fixé par la Commission de Régulation de l'Energie.

Mieux encore, la machine n°3 actuellement à l'arrêt pourrait répondre, moyennant la réalisation d'investissements, aux besoins de production de masques de protection dans le cadre de la gestion de pandémie du coronavirus Covid 19 et participer ainsi, à plus long terme, à notre indépendance nationale en matière de production d'équipement de protection sanitaire.

Le ministre de l'économie et des finances et le président de la région Normandie ont été sollicités à plusieurs reprises, par les représentants syndicaux et les élus locaux sans que cela n'ait permis, à ce jour, de faire évoluer positivement le dossier.

Le droit de propriété appliqué à l'appareil productif semble visiblement paralyser l'action du gouvernement et du conseil régional, qui ont, jusqu'à présent, toujours laissé les mains libres au groupe UPM pour régler le sort de son usine française.

Pourtant, le gouvernement affirme vouloir mobiliser des moyens dans le cadre de la nouvelle contractualisation Plan Etat - Régions 2021 - 2027, pour soutenir l'économie circulaire.

Ainsi, la synthèse des contributions des ministères communiquée aux parlementaires donne pour objectif « Le soutien à la transition de l'industrie de déchet vers une industrie de ressources. Le soutien aux unités de préparation et de production de matière première secondaire (matières premières recyclées à partir de déchets triés) et, à l'utilisation de technologies innovantes pour l'incorporation de ces matières dans la production des biens de consommation. »

Les différents projets de contrats Etat - Régions devaient initialement être finalisés avant l'été 2020 pour faire ensuite l'objet d'une validation interministérielle. La fermeture de Chapelle Darblay au même moment porterait un discrédit sérieux à la démarche d'élaboration du futur CPER normand puisque les grandes lignes tenant au développement d'une économie circulaire devraient, en toute logique, sortir naturellement renforcées de la crise sanitaire.

Il faut agir vite et passer outre les lourdeurs technocratiques pour sauver ce site industriel exceptionnel.

En effet, la papeterie de Grand Couronne s'inscrit déjà pleinement dans l'économie circulaire de demain promue par les pouvoirs publics et peut, moyennant des investissements supplémentaires, améliorer encore son processus de production pour le rendre toujours plus efficace.

Aussi, il convient que l'Etat et la Région prennent enfin la pleine mesure des enjeux de ce dossier.

Chapelle Darblay est un acteur majeur de la filière du recyclage, le site est économiquement viable et n'est menacé de fermeture que dans le cadre d'une opération de manipulation des cours du marché.

En effet, le groupe finlandais propriétaire souhaite uniquement faire monter les cours de ses différentes productions en réduisant les capacités de production européenne.

Les salariés de Chapelle Darblay et les élus locaux ne peuvent plus attendre.

L'Etat et la Région Normandie doivent travailler de concert pour sauver l'usine en usant de tous les moyens mis à leur disposition. Dans ce sens, l'expropriation temporaire du site et de ses équipements par la puissance publique pourrait être envisagée afin de préserver l'outil productif. Le groupe UPM n'a nullement l'intention de céder son usine française en état de fonctionnement à un quelconque concurrent.

L'Etat et la Région ne peuvent se résoudre à sacrifier un acteur majeur d'une filière de l'économie circulaire qu'ils devraient tôt ou tard, remettre sur pied par la suite.

Nous sollicitons donc désormais une réponse précise quant à une initiative décisive et positive de votre part auprès de l'ensemble des acteurs politiques et économiques pour sauvegarder et donner toute sa force industrielle à Chapelle Darblay à l'échelle de notre territoire régional et national.

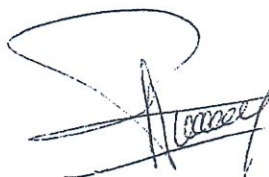
Il est encore temps, Monsieur le Premier ministre, de faire preuve de volontarisme industriel pour sauver cet établissement ainsi que la filière bois papier.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Hubert Wulfranc
Député de Seine-Maritime



Jean-Paul Lecoq
Député de Seine-Maritime



Sébastien Jumel
Député de Seine-Maritime



Céline Brulin
Sénatrice de Seine-Maritime



Patrice Dupray
Maire de Grand-Couronne

